



Comment un mineur de 17 ans peut il vivre seul.

Par **pedro_old**, le **23/04/2007** à **00:20**

Bonjour à tous,

J'aimerais savoir s'il y a une solution pour que un mineur de 17 ans puisse vivre avec une autre personne adulte que ces parents (la famille comprise) ou seul (car il a des gros problèmes avec ses parents), et je voudrais savoir comment se passe l'émancipation. Merci

Par **Jurigaby**, le **23/04/2007** à **23:07**

Bonjour.

A la demande des parents, le juge des tutelles peut prononcer l'émancipation, dans l'intérêt de l'enfant.

Un mineur ne peut demander lui-même son émancipation.

Cdt.

Par **schwarzes**, le **08/01/2008** à **13:33**

Je viens de lire votre réponse et j'aimerais savoir si une autre personne que les parents

(comme la grand-mère) peut demander l'émancipation de sa petite fille pour son bien ? (les parents n'étant pas au domicile familiale dans les temps actuels...)

Merci.